



FONDS DE DOTATION PEY BERLAND

Siege social : 183 Cours de la Somme, 33800 Bordeaux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

BORDEAUX

35 Avenue Auguste Ferret
33110 Le Bouscat
tel : 05.57.22.45.22
fax : 05.56.08.14.22

www.db3c.fr
contact@db3c.fr

Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes,
Rattaché à la CRCC de Grande Aquitaine
RCS Bordeaux : 398 828 814 – APE 6920Z
N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 87398828814



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée générale

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS DE DOTATION PEY BERLAND relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative à la présentation des comptes annuels selon le règlement de l'ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.



S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Bouscat, le 30 juin 2026

DB3C Audit
Commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by a horizontal line.

Aurélien GERNEZ
Associé

BILAN ACTIF

FDPB - FONDS DE DOTATION PEY BERLAND

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement	44 703,69	15 466,20	29 237,49	1,33	31 472,67	1,39
Immobilisations incorporelles				0,84		1,08
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit	59 800,00	41 378,28	18 421,72		24 401,72	
Concessions, brevets, licences,						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				88,06		84,93
Terrains	479 600,00		479 600,00		179 600,00	
Constructions	1 735 288,73	281 131,34	1 454 157,39		1 735 529,36	
Inst. techniques, matériel et outillages ...	8 200,00	4 131,85	4 068,15		4 770,82	
Autres immobilisations corporelles						
Immob. corp. en cours, av. acptes	2 000,00		2 000,00			
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				8,62		8,41
Participations	190 000,00		190 000,00		190 000,00	
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	2 519 592,42	342 107,67	2 177 484,75	98,84	2 165 774,57	95,81
Stocks et en-cours						
Créances				0,62		1,90
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	15 522,93	5 000,00	10 522,93		12 600,00	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	3 119,41		3 119,41		30 259,17	
Charges constatées d'avance						
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	11 832,75		11 832,75	0,54	51 831,17	2,29
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	30 475,09	5 000,00	25 475,09	1,16	94 690,34	4,19
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	2 550 067,51	347 107,67	2 202 959,84	100	2 260 464,91	100

BILAN PASSIF

FDPB - FONDS DE DOTATION PEY BERLAND

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		106,49		103,78
Fonds propres statutaires	2 346 000,00		2 346 000,00	
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	-175 303,92	-7,96	-140 221,96	-6,20
Excédent ou déficit de l'exercice	-85 373,48	-3,88	-35 081,96	-1,55
Situation nette (sous-total)	2 085 322,60	94,66	2 170 696,08	96,03
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	2 085 322,60	94,66	2 170 696,08	96,03
Fonds reportés liés aux legs ou donations	18 421,72	0,84	24 401,72	1,08
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	18 421,72	0,84	24 401,72	1,08
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses	2 260,22	0,10	2 775,11	0,12
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	5 865,30	0,27	2 592,00	0,11
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	91 000,00	4,13	60 000,00	2,65
Produits constatés d'avance	90,00			
TOTAL DES DETTES (IV)	99 215,52	4,50	65 367,11	2,89
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	2 202 959,84	100	2 260 464,91	100

COMPTE DE RÉSULTAT

FDPB - FONDS DE DOTATION PEY BERLAND

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	125 100,99	112 915,55	12 185,44	10,79
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits		100,00	-100,00	-100,00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	125 100,99	113 015,55	12 085,44	10,69
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	33 514,66	57 172,68	-23 658,02	-41,38
Aides financières	102 915,20	82 915,20	20 000,00	24,12
Impôts, taxes et versements assimilés	18 081,00	21 384,00	-3 303,00	-15,45
Salaires				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	55 670,33	46 447,86	9 222,47	19,86
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	293,28	177,77	115,51	64,98
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	210 474,47	208 097,51	2 376,96	1,14
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-85 373,48	-95 081,96	9 708,48	10,21

COMPTE DE RÉSULTAT

FDPB - FONDS DE DOTATION PEY BERLAND

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation		60 000,00	-60 000,00	-100,00
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)		60 000,00	-60 000,00	-100,00
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)		60 000,00	-60 000,00	-100,00
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-85 373,48	-35 081,96	-50 291,52	-143,35
Produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles (VI)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	125 100,99	173 015,55	-47 914,56	-27,69
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	210 474,47	208 097,51	2 376,96	1,14
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-85 373,48	-35 081,96	-50 291,52	-143,35
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	-85 373,48	-35 081,96	-50 291,52	-143,35

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

FDPB - FONDS DE DOTATION PEY BERLAND

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

Le Fonds de dotation a pour objet de soutenir et de financer toute action d'intérêt général conforme à ses statuts. À ce titre, il met en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation de sa mission et assure la gestion de son patrimoine dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables aux fonds de dotation.

L'activité du Fonds est principalement constituée de la détention, de l'administration et de la gestion d'un patrimoine immobilier composé de plusieurs biens, notamment des appartements, maisons, garages et emplacements de stationnement. Ces biens sont donnés en location à des tiers dans le cadre de baux adaptés à leur nature.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

Le périmètre des activités couvre la détention du patrimoine immobilier, le suivi de sa valorisation, ainsi que les décisions relatives à son entretien et à sa conservation.

La gestion locative courante des biens est confiée à une agence immobilière spécialisée dans le cadre d'un mandat de gestion. Cette dernière assure notamment la recherche et le suivi des locataires, l'établissement des baux, l'encaissement des loyers et charges ainsi que la gestion administrative courante des locations.

Les moyens mis en oeuvre sont :

Pour assurer la réalisation de son objet, le fonds de dotation mobilise principalement des moyens patrimoniaux et organisationnels. La gestion locative opérationnelle des biens immobiliers est confiée à un administrateur de biens professionnel dans le cadre d'un mandat de gestion. Le fonds conserve la maîtrise des décisions stratégiques relatives à la gestion de son patrimoine, notamment en matière d'acquisition, de conservation, d'entretien, de travaux et de valorisation des actifs immobiliers.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

FDPB - FONDS DE DOTATION PEY BERLAND

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 2 202 959,84 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -85 373,48 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 09/06/2026.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce règlement remplace les dispositions antérieurement applicables et entraîne une évolution de la présentation des états financiers ainsi que de certaines informations figurant dans l'annexe.

Cette modification constitue un changement de méthode résultant de l'application d'un nouveau texte comptable. Elle est sans incidence sur le résultat de l'exercice et sur les fonds propres du fonds.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

FDPB - FONDS DE DOTATION PEY BERLAND

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Traitement de certains frais accessoires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions	80,00	
Installations techniques	15,00	
Toitures	25,00	

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Évaluation des titres des sociétés

Les titres des sociétés contrôlées de manières exclusive en application de l'article 221-4 sont évalués au coût historique.

Les titres de participation détenus dans la SARL GUYONNEAU sont inscrits à l'actif pour leur coût d'acquisition.

À chaque clôture, leur valeur est appréciée en fonction de leur valeur d'utilité, déterminée notamment au regard de la situation financière et des perspectives de la société concernée.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

STOCKS

Détermination des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

FDPB - FONDS DE DOTATION PEY BERLAND

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COTISATIONS

Informations concernant la comptabilisation des cotisations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT

FDPB - FONDS DE DOTATION PEY BERLAND

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Nature de l'actif sous-jacent : Propriété située à Bazas (33430) lieu dit "Quillet" composée de deux maisons d'habitation, dépendances et terrain autour.
Date de signature de l'usufruit temporaire : 30 janvier 2019
Durée de la donation temporaire d'usufruit : 10 ans
Nature et montant des produits perçus : Loyer d'habitation des deux locaux dont les montants annuels sont les suivants (sans charges locatives) : 8 854 euros pour 2025
Evaluation du prix de la donation temporaire d'usufruit : elle correspond à 23% de la valeur en plein propriété.

	Nature	Date de signature	Durée	Modalité de la valorisation
	Maison à BAZAS	05/02/2019	10	

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

FDPB - FONDS DE DOTATION PEY BERLAND

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Il s'agit de frais notariés

	Valeur Nette	Taux d'amortissement
Frais de constitution	29 237,49	5,00
TOTAL	29 237,49	

ETAT DES IMMOBILISATIONS

FDPB - FONDS DE DOTATION PEY BERLAND

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

		V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
			suite à rééval.	acquisition
Frais d'établissement et développement		104 503,69		
Immobilisations corporelles				
Terrains		179 600,00		66 360,51
Constructions sur sol propre		1 968 928,22		
Installations techniques, matériel et outillages industriels		8 200,00		
TOTAL		2 156 728,22		66 360,51
Immobilisations financières				
Autres participations		190 000,00		
TOTAL		190 000,00		
TOTAL GENERAL		2 451 231,91		66 360,51
	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations corporelles				
Terrains			179 600,00	
Constructions sur sol propre	300 000,00		1 735 288,73	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			8 200,00	
TOTAL	300 000,00		1 923 088,73	
Immobilisations financières				
Autres participations			190 000,00	
TOTAL			190 000,00	
TOTAL GENERAL	300 000,00		2 217 592,42	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

FDPB - FONDS DE DOTATION PEY BERLAND

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et développ.	20 ans	Linéaire	13 231,02	2 235,18		15 466,20
Autres immobs incorporelles	10 ans	Linéaire	35 398,28	5 980,00		41 378,28
TOTAL			48 629,30	8 215,18		56 844,48
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol propre	15 à 80 ans	Linéaire	233 398,86	47 732,48		281 131,34
Inst. tech., mat. et out. industriels	10 ans	Linéaire	3 429,18	702,67		4 131,85
TOTAL			236 828,04	48 435,15		285 263,19
TOTAL GENERAL			285 457,34	56 650,33		342 107,67

	Dotation de l'exercice	Ventilation			
		réévaluation	mode linéaire	autre mode	dotation except.
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement et développement	2 235,18		2 235,18		
Autres immobilisations incorporelles	5 980,00		5 980,00		
TOTAL	8 215,18		8 215,18		
Immobilisations corporelles					
Constructions sur sol propre	47 732,48		47 732,48		
Inst. tech., matériels et outillages industriels	702,67		702,67		
TOTAL	48 435,15		48 435,15		
TOTAL GENERAL	56 650,33		56 650,33		

ETAT DES DÉPRÉCIATIONS

FDPB - FONDS DE DOTATION PEY BERLAND

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

DÉTERMINATION DE LA VALEUR ACTUELLE

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

	Dépréciation début d'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Dépréciation fin de l'exercice
Sur comptes clients		5 000,00		5 000,00
TOTAL GÉNÉRAL		5 000,00		5 000,00

ETAT DES CRÉANCES

FDPB - FONDS DE DOTATION PEY BERLAND

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Autres créances clients	15 522,93	15 522,93	
Débiteurs divers	3 119,41	3 119,41	
TOTAL	18 642,34	18 642,34	

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

FDPB - FONDS DE DOTATION PEY BERLAND

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	15 522,93
Autres créances	3 119,41
TOTAL	18 642,34

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

FDPB - FONDS DE DOTATION PEY BERLAND

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	2 346 000,00				2 346 000,00
Report à nouveau	-140 221,96			35 081,96	-175 303,92
Excédent ou déficit de l'exercice	-35 081,96	35 081,96	-85 373,48		-85 373,48
TOTAL	2 170 696,08	35 081,96	-85 373,48	35 081,96	2 085 322,60

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

FDPB - FONDS DE DOTATION PEY BERLAND

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	2 260,22	2 260,22		
Fournisseurs et comptes rattachés	5 865,30	5 865,30		
Groupes et associés (2)	90 000,00	90 000,00		
Autres dettes	1 000,00	1 000,00		
Produits constatés d'avance	90,00	90,00		
TOTAL	99 215,52	99 215,52		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

FDPB - FONDS DE DOTATION PEY BERLAND

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	90,00
TOTAL	90,00

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 865,30
TOTAL	5 865,30

ENGAGEMENTS

FDPB - FONDS DE DOTATION PEY BERLAND

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
--	-------	-----------	---------	---------------	-----------------------	---------

ENGAGEMENTS REÇUS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
--	-------	-----------	---------	---------------	-----------------------	---------

VENTILATION DES RESSOURCES

FDPB - FONDS DE DOTATION PEY BERLAND

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

VENTILATION DES RESSOURCES PAR CATÉGORIES D'ACTIVITÉS

	Montant N	Montant N-1
Loyer Libourne	20 766,55	19 365,01
Loyers dubourdieu / Kergomard	15 617,86	6 082,91
LOYERS VIGNES	4 922,93	6 300,00
LOYER STALINGRAD EKASIA		8 640,36
LOYER STALINGRAD CREDIT LYONNA	56 968,92	47 102,62
LOYER BAZAS LE QUILLET	8 854,43	8 669,27
LOYER TALENCE GARAGE	859,03	840,00
LOYER 8RAD TALENCE ETAGE1	6 812,08	4 456,00
LOYER 8RAD TALENCE RDC	7 607,50	
REMBT TAXE FONCIERE		3 188,50
Résidence les ombrages	2 691,69	8 270,88
TOTAL	125 100,99	112 915,55

Cette information est-elle complète ? Oui

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

FDPB - FONDS DE DOTATION PEY BERLAND

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant à la clôture de l'exercice	Montant garanti
--	------------------------------------	-----------------

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

FDPB - FONDS DE DOTATION PEY BERLAND

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	5 004,00	3 828,00
TOTAL	5 004,00	3 828,00